

INTRODUCTION

QU'EN SAVEZ-VOUS? (JEU-QUESTIONNAIRE)

DURÉE : 30 min.

RÉSULTAT DE L'APPRENTISSAGE :

Les participants comprendront :

- En quoi consiste une profession réglementée;
- Quel est le rôle des organismes de réglementation;
- Quelles sont les professions réglementées

DESCRIPTION:

- Demandez aux participants de remplir, individuellement, le questionnaire de la page 2 de leur guide.
- Vérifiez les réponses avec l'ensemble du groupe (utilisez le corrigé fourni).
- L'association Professional Engineers Ontario (PEO) et le ministère de la Formation, des Collèges et des Universités de l'Ontario ont publié une fiche d'information sur la profession d'ingénieur en Ontario. Cette fiche d'information est disponible en ligne et contient des renseignements détaillés sur les exigences et la procédure d'obtention du permis d'exercer la profession d'ingénieur en Ontario.
- Vous pouvez obtenir des copies de cette fiche d'information à l'adresse : http://www.equalopportunity.on.ca/french_g/apt/engineer.html

PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES : QU'EN SAVEZ-VOUS? CORRIGÉ

- 1. Une profession est « réglementée » quand :**
 - A) L'accès à la profession est contrôlé par une organisation.
 - B) Une loi provinciale définit qui peut exercer la profession.
 - C) Il existe des normes que les membres de la profession doivent respecter.
 - D) Toutes ces réponses.**
 - E) Aucune de ces réponses.
- 2. Vous ne pouvez travailler comme membre d'une profession réglementée sans posséder un permis.**

Vrai Faux

(Toute fois, vous pouvez travailler en génie, mais votre travail doit être supervisé par un ingénieur, et vous ne pouvez pas utiliser le titre P.Eng. ni aucun titre contenant le mot « ingénieur », à moins d'avoir obtenu un permis d'exercer en Ontario).
- 3. Il incombe aux organismes de réglementation professionnelle :**
 - A) De fixer les conditions d'entrée et de formation.
 - B) Évaluer les qualifications et les titres de compétence.
 - C) De soumettre à une discipline les membres de la profession.
 - D) Toutes ces réponses.**
 - E) Aucune de ces réponses.
- 4. Les organismes de réglementation professionnelle sont formés de membres de la profession qu'ils contrôlent.**

Vrai Faux (Il s'agit de professions « auto-réglementées ».)
- 5. Lesquelles des professions suivantes ne sont pas des professions réglementées?**
 - A) Architecte
 - B) Avocat
 - C) Programmeur informaticien**
 - D) Technologiste en génie
 - E) Comptable agréé
 - F) Massothérapeute
- 6. Dans la plupart des cas, les gens qui ont fait des études à l'étranger ne sont pas autorisés à exercer leur profession en Ontario.**

Vrai **Faux (Ils devront satisfaire à certaines exigences, mais de nombreux professionnels formés à l'étranger exercent leur profession en Ontario.)**
- 7. La plupart des organismes de réglementation professionnelle exigent que les nouveaux membres de la profession possèdent :**
 - A) Un diplôme d'une université canadienne ou l'équivalent.
 - B) De l'expérience de travail au Canada.
 - C) Des compétences linguistiques acceptables en anglais ou en français.
 - D) Toutes ces réponses.**
 - E) Aucune de ces réponses.

(Bien que toutes ces exigences ne soient pas requises par chaque profession.)

**LES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES :
QU'EN SAVEZ-VOUS?**

Encerclez la bonne réponse à chaque question.

1. Une profession est « réglementée » quand :
 - a. L'accès à la profession est contrôlé par une organisation.
 - b. Une loi provinciale définit qui peut exercer la profession.
 - c. Il existe des normes de pratique que les membres de la profession doivent respecter.
 - d. Toutes ces réponses.
 - e. Aucune de ces réponses.
2. Vous ne pouvez travailler comme membre d'une profession réglementée sans posséder un permis.
Vrai **Faux**
3. Il incombe aux organismes de réglementation professionnelle :
 - a. De fixer les conditions d'entrée et de formation.
 - b. D'évaluer les qualifications et les titres de compétence.
 - c. De soumettre à une discipline les membres de la profession.
 - d. Toutes ces réponses.
 - e. Aucune de ces réponses.
4. Les organismes de réglementation professionnelle sont formés de membres de la profession qu'ils contrôlent.
Vrai **Faux**
5. Lesquelles des professions suivantes ne sont pas des professions réglementées?
 - a. Architecte
 - b. Avocat
 - c. Programmeur en informatique
 - d. Technologue en génie
 - e. Comptable agréé
 - f. Massothérapeute
6. Dans la plupart des cas, les gens qui ont fait des études à l'étranger ne sont pas autorisés à exercer leur profession en Ontario.
Vrai **Faux**
7. La plupart des organismes de réglementation professionnelle exigent que les nouveaux membres de la profession possèdent :
 - a. Un diplôme d'une université canadienne ou l'équivalent.
 - b. De l'expérience de travail au Canada.
 - c. Des compétences linguistiques acceptables en anglais et en français.
 - d. Toutes ces réponses.
 - e. Aucune de ces réponses